«Jacqueline GOURAULT - Inondations : « Comment seront articulées et ciblées les aides pour les victimes ? »»

09/06/2016

Jacqueline GOURAULT - Inondations : « Comment seront articulées et ciblées les aides pour les victimes ? »

Jacqueline Gourault, sénatrice du Loir-et-Cher, a interpellé le Gouvernement à propos des inondations, et plus particulièrement des réparations des dégâts causés par celles-ci, via les aides de l'Etat et des collectivités locales.

La sénatrice a tout d'abord tenu « *à exprimer sa compassion aux familles des victimes et à tous les sinistrés* ». Elle a également « *salué la mobilisation des préfets, des fonctionnaires de l'Etat, des pompiers, des gendarmes, des policiers et de l'armée* ».

Pour Jacqueline Gourault, il est évident que « *la gestion de la prévention des inondations est un sujet important* ».

En effet, « *de nombreux départements de la région parisienne et du Centre Val de Loire ont été gravement touchés par les inondations […] et les dégâts sont colossaux* ». L'élue du Loir-et-Cher a donné l'exemple de Romorantin-Lanthenay, ville dans laquelle « *la crue a duré une semaine, inondant les maisons de plus d'1 mètre 50 d'eau* ».

« *L'heure est à la réparation* » a indiqué Jacqueline Gourault, avant de demander davantage de précisions sur deux points sensibles :

- « *l'articulation entre les aides de l'Etat et celles des collectivités locales* » ;

- « *les personnes indemnisées et la manière dont les aides parviendront à celles-ci* ».

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC